

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 10 mars 2020 à la Salle communautaire l'église St-Thomas d'Aquin, au 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Absent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Deux personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 11 février 2020
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte rendu du Comité d'embellissement du 11 février 2020
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Formation *Officier non urbain (ONU)*
 - 8.2 Réparation d'une pompe portative
 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Entérinement d'achat de la génératrice permanente à la station de traitement d'eau potable.



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

10. Travaux publics
 - 10.1 Octroi de contrats
 - 10.1.1 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2020
 - 10.1.2 Collecte de sable abrasif 2020
 - 10.1.3 Location de niveleuse avec opérateur – secteur ouest
 - 10.1.4 Location de niveleuse avec opérateur – secteur est
 - 10.1.5 Location de pelles hydrauliques – été-automne 2020
 - 10.1.6 Marquage de la chaussée 2020
 - 10.1.7 Fourniture, transport et nivelage de gravier de rechargement MG20 B
 - 10.1.8 Fourniture, transport et nivelage de matériel granulaire MG20 B – pierre fracturée à 100% sans sable
 - 10.1.9 Camionnage
 - 10.2 Déneigement secteur Sud-Ouest – Annulation du projet
 - 10.3 Achat d'une autorécurveuse
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Affectation au fonds des loisirs
 - 11.2 Soirée des bénévoles 2020
 - 11.3 Désignation d'un représentant à Acti-Sports
 - 11.4 Affectation au fonds de la Bibliothèque
 - 11.5 Colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF)
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Achat de luminaires
 - 12.2 Création d'un comité *ad hoc* sur le développement économique
13. Mise en valeur du territoire
 - 13.1 Formation de juge horticole
14. Administration
 - 14.1 Nouvel hôtel de ville
 - 14.1.1 Décompte progressif no 8
 - 14.1.2 Approbation de l'avenant numéro 4 – services professionnels
 - 14.1.3 Approbation de l'avenant numéro 5 – services professionnels
 - 14.1.4 Entérinement de contrat pour la mesure des locaux en location
 - 14.1.5 Octroi de contrat de fourniture, montage, assemblage et mise en place de mobilier fixe – étagères métalliques
 - 14.1.6 Octroi de contrat pour la fourniture, montage, assemblage et mise en place de mobilier non-fixe
 - 14.1.7 Octroi de contrats gré-à-gré pour l'approvisionnement de mobiliers
 - 14.1.8 Autorisation de signature du contrat d'exécution d'œuvre d'art.
 - 14.2 Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.
 - 14.3 Modification à la résolution 058-2020-02-11 – Contrat de service internet
 - 14.4 Renouvellement de mandats de membres citoyens au sein des comités municipaux
 - 14.5 Mise à niveau des ordinateurs portables des élus
 - 14.6 Demandes locales adressées à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook
 - 14.7 Approbation du budget 2020 révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

15. Ressources humaines
 - 15.1 Octroi d'une prime de chef d'équipe
 - 15.2 Modification au Recueil de gestion des ressources humaines
 - 15.3 Mandat pour la révision de la structure salariale, l'analyse des avantages sociaux et l'élaboration d'un outil de la performance – Approbation de coûts supplémentaires.
 - 15.4 Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'analyse du Service sécurité incendie de Compton
 16. Règlements
 - 16.1 Adoption de la Résolution numéro 027-2020-01-21 autorisant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du Règlement 2004-51 amendé par le Règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458.
 - 16.2 Adoption du Règlement numéro 2019-162-3.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement.
 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 mars 2020
 18. Parole aux conseillers
 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
 20. Levée de la séance
-

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

069-2020-03-10

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :
 - 17.1 Octroi de contrat pour la fourniture à l'heure de pelle mécanique 13 à 16 tonnes avec opérateur
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 11 février 2020

070-2020-03-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 28 février 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

071-2020-03-10

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 10 février 2020 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 3 mars 2020, des paiements ont été émis pour un total de : 782 547.65 \$

Annexe 2

Salaires payés du 26 janvier au 22 février 2020	114 830.08 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>830.54 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	113 999.54 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de :

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte rendu du Comité d'embellissement du 11 février 2020

Le compte rendu du Comité d'embellissement du 11 février 2020 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique – protection contre les incendies

8.1 Formation *Officier non urbain (ONU)*

072-2020-03-10

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la formation de pompiers afin d'assurer une relève d'officiers au sein de la brigade du Service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription à la formation « officier non urbain » de monsieur Jonathan Arès au Centre 24-Juin de Sherbrooke, d'une durée de 90 heures échelonnées sur six fins de semaine;
- b. que les frais de formation et les frais de l'école nationale des pompiers du Québec (E.N.P.Q.) totalisant environ 1 589 \$ taxes incluses, soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Sécurité incendie*;
- c. que les frais de repas et de déplacement, soit d'environ 850 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie
Dossier

8.2 Réparation d'une pompe portative

073-2020-03-10

Considérant que la pompe portative actuelle démontre une diminution d'efficacité quant à la capacité de pompage;

Considérant l'analyse des offres de prix proposées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un caisson de turbine ainsi que les accessoires pour la réparation de la pompe portative P700 CET 27h/p au coût de 4 576 \$ plus taxes et transport chez Aréo-Feu;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Aréo-Feu
SSI
Trésorerie
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Entérinement d'achat de la génératrice permanente à la station de traitement d'eau potable.

074-2020-03-10

Considérant que la génératrice portative pour les pompes doseuses à la station de traitement d'eau potable n'est pas appropriée pour le dosage du chlore lequel ne doit pas s'interrompre en cas de panne électrique;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner l'achat d'une génératrice permanente à la station de traitement d'eau potable;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'achat d'une génératrice permanente au propane de 16 KW Generac chez Les installations électriques J.M. Martineau inc. au coût de 11 409,20\$ \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les fonds à recevoir du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrats

10.1.1 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2020

075-2020-03-10

Considérant la nécessité de procéder au choix d'un fournisseur aux fins de l'application d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité avant la saison estivale 2020;

Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé le 1^{er} février 2020;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Somavrac c.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 320 500 litres d'abat-poussière de type chlorure de magnésium liquide 35% au prix de 0,3196 \$ le litre, le tout pour un montant total de 102 431,80 \$ plus les taxes applicables;
- b. que les chèques émis par les soumissionnaires non retenus leur soient retournés;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « voirie municipale »

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.2 Collecte de sable abrasif 2020

076-2020-03-10

Considérant la nécessité de prévoir le balayage et la collecte de sable d'hiver sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et sur certains ponts sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant qu'il y a également lieu de procéder au balayage des stationnements;

Considérant l'appel d'offres sur invitation transmis le 4 février 2020 à sept entreprises;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de balayage et de collecte du sable abrasif sur plusieurs rues, certains chemins municipaux et ponts sous la responsabilité de la municipalité ainsi que dans les stationnements au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entretien Yannick Jean;
 - au prix de 228,85\$ du kilomètre pour 45,13 km totalisant 10 328 \$ plus taxes;
 - au prix de 0,25\$ du mètre carré pour 4 441 mètres carrés totalisant 1 110,25\$ plus taxes pour les stationnements;
- b. que les deniers requis totalisant 11 438,25 \$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.3 Location de niveleuse avec opérateur – secteur ouest

077-2020-03-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de huit entreprises a été transmis le 12 février 2020 pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur dans le secteur ouest de la municipalité pour les travaux de voirie au cours des saisons d'été et d'automne 2020;

Considérant qu'après l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Excavation Alain Barrette, le contrat de location d'une niveleuse dans le secteur Ouest pour 100 heures au taux horaire de 130 \$, totalisant 13 000 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.4 Location de niveleuse avec opérateur – secteur Est

078-2020-03-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de huit entreprises a été transmis le 12 février 2020 pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateur dans le secteur Est de la municipalité pour les travaux de voirie au cours des saisons d'été et d'automne 2020;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Scalabrini et Fils inc., le contrat de location d'une niveleuse dans le secteur Est pour 100 heures au taux horaire de 130 \$, totalisant 13 000 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.5 Location de pelles hydrauliques – été-automne 2020

079-2020-03-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 4 février 2020 pour la location de pelles hydrauliques à l'heure avec opérateur pour les travaux de creusage et nettoyage de fossés durant les saisons été-automne 2020;

Considérant l'analyse des 3 soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

- a. d'octroyer à Excavation Camil Barrette, soumissionnaire plus bas conforme, le contrat de location de pelles hydrauliques pour les besoins ponctuels de creusage et nettoyage des fossés à raison de 350 heures au taux horaire de 117,80 \$, totalisant 41 230 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.6 Marquage de la chaussée 2020

080-2020-03-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 4 février 2020 auprès de sept entreprises;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de marquage de la chaussée 2020 à Marquage et Traçage du Québec inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 17 140,05 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.1.7 Fourniture, transport et nivelage de gravier de
rechargement MG20 B**

081-2020-03-10

Considérant que dans le cadre des travaux de rechargement de gravier sur certains chemins de la municipalité prévus pour l'année 2020, un appel d'offres public a été lancé le 5 février 2020;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues et analysées;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoit Bouthillette
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Couillard Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour trois ans (2020, 2021 et 2022) pour la fourniture, le transport et le nivelage de gravier de type MG20 B;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

- b. que le contrat pour l'année 2020 représente 11 500 T.M. au coût de 15,25\$ la tonne pour un montant total de 175 375 \$ plus toutes taxes applicables; la répartition se définit comme suit : 10,50 \$/T.M. pour le gravier, 4,00 \$/T.M. pour le transport et 0,75 \$/T.M. pour le nivelage;
- c. que les deniers requis totalisant 175 375 \$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Voirie municipale* ».
- d. que le tonnage pour les deux années subséquentes du contrat sera confirmé par résolution à la même période.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.1.8 Fourniture, transport et nivelage de matériel granulaire
MG20 B – pierre fracturée à 100% sans sable**

082-2020-03-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 4 février 2020 auprès de quatre entreprises;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de fourniture, transport et nivelage de matériel granulaire MG20 B – pierre fracturée à 100 % sans sable à Couillard Construction, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 18 \$ plus taxes la tonne pour une quantité estimée à 3 200 T.M. pour un total de 57 600 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.9 Camionnage

083-2020-03-10

Considérant qu'une demande de prix a été transmise le 4 février 2020 pour la location de camions à l'heure avec opérateur pour les travaux de voirie durant les saisons été-automne 2020;

Considérant l'analyse des trois offres de prix reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter les offres déposées en fonction des prix et des catégories de véhicules proposés selon leur disponibilité au moment où la municipalité en a besoin dans certains cas ou en fonction de travaux planifiés tout en considérant les plus bas soumissionnaires conformes en premier et en demandant ensuite au 2^{ième} plus bas conforme et ainsi de suite;
- b. que le rapport d'ouverture des soumissions incluant la liste des fournisseurs soit annexé à la présente;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Les fournisseurs
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.2 Déneigement secteur Sud-Ouest – Annulation du projet

084-2020-03-10

Considérant l'appel d'offres public lancé le 4 février 2020;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU de rejeter la soumission reçue.

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaire
Travaux publics
Dossier

10.3 Achat d'une autorécurveuse

085-2020-03-10

Considérant les surfaces de plancher à entretenir sur tous les étages au nouveau bâtiment de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il y a lieu d'acquiescer à l'achat d'une machine adéquate et conçue pour ce type de travail pour en faciliter l'exécution;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'une autorécurveuse de marque Hurricane MAXI 17 po. Avec batteries chez Cherbourg (Superior Sany) au coût de 4 223,35 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Cherbourg
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Affectation au fonds des loisirs

086-2020-03-10

Considérant que ce fonds créé en janvier 2015 permet de défrayer des dépenses encourues lors d'activités de loisirs ou pour différentes fournitures liées au Loisir;

Considérant que les profits réalisés lors des différents événements au cours de l'année 2019 s'élèvent à 2 034,87 \$;

Considérant que des intérêts ont été également cumulés du compte bancaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'affecter le montant net de 2 034.87 \$ provenant des activités et le montant de 90.52 \$ provenant des intérêts cumulés, au fonds réservé aux Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Responsable LCVC

11.2 Soirée des bénévoles 2020

087-2020-03-10

Considérant que le Conseil souhaite poursuivre la tradition, soit celle de souligner le travail de ses bénévoles lesquels représentent la force vive du milieu;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de 2 700 \$ net pour la tenue d'un souper et soirée pour les bénévoles, le jeudi 7 mai 2020 à la salle communautaire de la Paroisse;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.4 Désignation d'un représentant à Acti-Sports

088-2020-03-10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Considérant l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports qui se tiendra le 26 mars 2020;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la municipalité à cette assemblée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU de désigner le conseiller Marc-André Desrochers, comme représentant de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports le 26 mars 2020 à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : Acti-Sports/MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Dossier

11.5 Affectation au fonds de la Bibliothèque

089-2020-03-10

Considérant que les revenus et dépenses réalisés à la bibliothèque durant l'année 2019 démontrent un revenu net de 121.50 \$ qui doit être affecté au Fonds Bibliothèque;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'affecter le montant de 121.50 \$ au Fonds réservé à la Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

11.6 Colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF)

090-2020-03-10

Considérant la tenue du Colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF) les 28 et 29 mai 2020 à Trois-Rivières;

Considérant que ce colloque offre des ateliers orientés sur des thèmes qui s'inscrivent dans la politique familiale et des aînés de la municipalité;

Considérant que la conseillère responsable du Comité familles et aînés souhaite participer à ce colloque;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de madame Sylvie Lemonde, conseillère, au 32^e Colloque du Carrefour action municipale et famille, au coût net de 331 \$, le remboursement des frais d'hébergement pour 2 nuitées, soit environ 350 \$;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

- b. d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, soit un montant approximatif de 155 \$ ainsi que les repas pour un coût net maximum de 230\$;
- c. que les deniers requis, soit un montant net estimé à 1 066 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Achat de luminaires

091-2020-03-10

Considérant qu'il y a lieu d'installer de nouveaux luminaires afin d'assurer une meilleure visibilité et la sécurité sur certains chemins ou rues;

Considérant l'offre de service soumise par Les installations électriques J.M. Martineau inc. ainsi que la recommandation du responsable du service d'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 5 nouveaux luminaires au LEDS ainsi que les accessoires tel que décrit à la soumission du 27 février 2020 des Installations électriques J.M. Martineau inc., aux endroits suivants :
 - Trois sur les rues Carmen et Bernard
 - Deux sur la rue Denise;
- b. d'autoriser M. Alain Beaulieu, responsable du service d'Urbanisme à présenter et signer la demande à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement de 5 nouveaux luminaires;
- c. que les deniers requis, soit un montant de 3 714,30 \$ plus taxes pour l'achat des luminaires ainsi qu'un montant approximatif de 2 200 \$ plus taxes pour le raccordement par Hydro-Québec des nouveaux luminaires soient puisés à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : Installations électriques J.M. Martineau inc.
Hydro-Québec
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

12.2 Création d'un comité *ad hoc* sur le développement économique

092-2020-03-10

Considérant que le Conseil souhaite évaluer et étudier la possibilité de mise en place d'outils de développement économique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise la création d'un comité du Conseil *ad hoc* – développement économique, ayant pour mandat d'examiner et d'étudier en première ligne les possibilités de mettre en place des outils de développement économique;
- b. que le Comité *ad hoc* – développement économique soit composé des membres suivants :

M. Bernard Vanasse, maire
M. Jean-Pierre Charuest
Madame Sylvie Lemonde
M. Benoît Bouthillette
Mme Danielle Lanciaux

M. Philippe De Courval, directeur général et secrétaire du comité;

Madame Nathalie Labrie, directrice du développement économique de la MRC de Coaticook à titre de personne ressource;

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Formation de juge horticole

093-2020-03-10

Considérant la recommandation du Comité d'embellissement à savoir, que madame la conseillère Danielle Lanciaux participe à une formation de juge horticole offerte par la Société horticulture et d'écologie de Sherbrooke le 28 mars prochain;

Considérant que cette formation contribuera à obtenir plus d'informations pour compléter les critères du concours *Compton Fleurie*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de madame la conseillère Danielle Lanciaux à la formation de juge horticole offerte par l'Association horticulture et d'écologie de Sherbrooke au Centre Julien Ducharme, le 28 mars prochain au coût de 50 \$ ainsi que les frais de déplacement évalués à 25 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville

14.1.1 Décompte progressif no 8

094-2020-03-10

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 8 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 29 février 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 11 juin 2019 par la résolution 188-2019-06-11;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement, sur réception des quittances, du décompte progressif numéro 8 à Construction Longer inc. au montant de 522 020.83 \$ incluant le 10 % de retenue plus taxes;
- b. que le financement de cette somme soit réparti comme suit :
 - Un montant de 293 756 \$ par la subvention à recevoir;
 - Un montant de 87 689 \$ par le fonds de roulement 2020;
 - Un montant de 186 612 \$ par le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte
Urbanisme et réseaux
Dossier

**14.1.2 Approbation de l'avenant numéro 4 – services
professionnels**

095-2020-03-10

Considérant l'avenant no 4 daté du 14 février 2020 présenté par l'architecte Francis Lussier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 33 685 \$ plus taxes à l'architecte Francis Lussier couvrant l'avenant à l'offre de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de l'hôtel de ville;
- b. que les deniers requis, totalisant un montant net de 35 365 \$ soient financés selon la répartition suivante :
 - Un montant de 9 655 \$ par la subvention à recevoir;
 - Un montant de 5 628 \$ par le fonds de roulement;
 - Un montant de 20 052 \$ par le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Francis Lussier, architecte

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Trésorerie
Dossier

14.1.3 Approbation de l'avenant numéro 5 – services professionnels

096-2020-03-10

Considérant l'avenant no 5 daté du 10 février 2020 présenté par l'architecte Francis Lussier;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 1 800 \$ plus taxes à l'architecte Francis Lussier couvrant l'avenant à l'offre de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de l'hôtel de ville;
- b. que les deniers requis, totalisant un montant net de 1 890 \$ soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Francis Lussier, architecte
Trésorerie
Dossier

14.1.4 Entérinement de contrat pour la mesure des locaux en location

097-2020-03-10

Considérant que le mesurage des locaux en location dans le nouveau bâtiment de l'hôtel de ville doit être fait en fonction de normes précises afin de se conformer aux baux de location;

Considérant l'offre de service reçue de Lessard L'Hérault Blanchard, arpenteurs-géomètres;

Considérant que le contrat a été octroyé avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'octroi de contrat pour le mesurage des locaux en location au montant de 1 985 \$ plus taxes à Lessard L'Hérault Blanchard, arpenteurs-géomètres;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

14.1.5 Octroi de contrat de fourniture, montage, assemblage et mise en place de mobilier fixe – étagères métalliques

098-2020-03-10

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé le 24 janvier 2020 auprès de quatre fournisseurs pour la mise en place de mobilier fixe – étagères métalliques;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de fourniture, montage, assemblage et mise en place de mobilier fixe – étagères métalliques à MSK Canada, au coût de 6 471,45 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaires
Trésorerie
Francis Lussier, architecte
Dossier

**14.1.6 Octroi de contrat pour la fourniture, montage,
assemblage et mise en place de mobilier non-fixe**

099-2020-03-10

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé le 24 janvier 2020 auprès de quatre fournisseurs pour la mise en place de mobilier non-fixe;

Considérant l'analyse de la seule soumission reçue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de fourniture, montage, assemblage et mise en place de mobilier non-fixe à Mégaburo Inc., au coût de 25 539,78 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020;

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaire
Trésorerie
Francis Lussier, architecte
Dossier

**14.1.7 Octroi de contrats gré-à-gré pour l'approvisionnement de
mobilier**

100-2020-03-10

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de mobilier, entre autres, pour des postes de travail et du mobilier amovible pour la salle du conseil;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la signature par le directeur général et secrétaire-trésorier de contrats gré-à-gré pour l'approvisionnement de mobilier amovible pour la salle du conseil, du mobilier pour les postes de travail et autres, au besoin, pour un montant maximal de 33 000 \$ plus taxes (34 646 \$ net);
- b. que les deniers requis soient puisés selon la répartition suivante :
 - Un montant net de 16 346 \$ à même le budget des immobilisations 2020;
 - Un montant net de 18 300 \$ à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

14.1.8 Autorisation de signature du contrat d'exécution d'œuvre d'art.

101-2020-03-10

Considérant que les trois étapes du projet d'intégration stipulées à l'entente a Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics ont été complétées;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature du contrat d'exécution d'œuvre d'art;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'exécution d'œuvre d'art, représentant un montant de 45 133 \$ taxes incluses;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.2 Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

102-2020-03-10

Considérant que la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2);

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Considérant que la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité

cc : CRE
Dossier

14.3 Modification à la résolution 058-2020-02-11 – Contrat de service internet

103-2020-03-10

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution 058-2020-02-11 accordant un contrat de service internet avec Bell puisqu'un frais IP Fix a été omis d'être inclus;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'ajouter le libellé aa. à la résolution 058-2020-02-11 pour se lire comme suit :

« aa. d'inclure au contrat un montant mensuel de 31 \$ pour l'obtention d'une adresse IP Fix, nécessaire pour l'opération de certains logiciels et la transmission VPN; »

b. de modifier le libellé du paragraphe c. de la résolution 058-2020-02-11 comme suit :

« que les deniers requis, totalisant une somme mensuelle de 105.95 \$ soient puisés à même les disponibilités des budgets 2020, 2021 et 2022 des services concernés. »

Adoptée à l'unanimité

cc : Bell
Trésorerie
Dossier

14.4 Renouvellement de mandats de membres citoyens au sein des comités municipaux

104-2020-03-10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les mandats de citoyens pour lesquels un mandat de deux ans s'est terminé au 31 décembre 2019;

Considérant que les citoyens concernés ont manifesté leur intention de renouveler pour un autre mandat de deux ans;

Considérant que des citoyens se sont joints à des comités pour un premier mandat;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. de renouveler les mandats des citoyens suivants au sein des comités suivants :

Comité de citoyens en environnement

Mesdames Jordane Masson, Monique Clément et Katherine Chartier et
Monsieur Clément Vaillancourt

Comité Culture et Patrimoine

Mme Chantal Rousseau (nomination 1^{er} mandat)

Comité Loisirs

Messieurs Ghislain Lafortune, Denis Chapdelaine et François Rodrigue, Mme
Mélissa Veilleux
Mme Line Labrie (nomination 1^{er} mandat)

Comité Familles et aînés

Mesdames Marie-France Ouellet, Isabelle Binggeli et Louise Dawson

b. que les présentes nominations prennent effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Citoyens concernés
Responsable LCVC
Dossier

14.5 Mise à niveau des ordinateurs portables des élus

105-2020-03-10

Considérant que la mise à niveau de certains ordinateurs portables doit être exécutée afin d'être en mesure de recevoir le Windows 10;

Considérant qu'il est prévu au budget de remplacer un des ordinateurs;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser une dépense nette maximale de 457 \$ pour la mise à niveau d'un maximum de trois postes et une dépense nette maximale de 567 \$ pour l'installation de Windows 10 sur trois postes chez PC Expert;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

- b. d'autoriser l'achat d'une tablette en remplacement d'un des ordinateurs du Conseil pour une dépense nette maximale de 900 \$;
- c. que les deniers requis pour la mise à niveau et l'installation de Windows soient puisés à même le surplus non affecté;
- d. que les deniers requis pour l'achat de la tablette soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

14.6 Demandes locales adressées à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook

106-2020-03-10

Considérant la demande annuelle de la Sûreté du Québec de lui faire connaître les priorités de la municipalité au chapitre des interventions policières sur son territoire pour l'année 2020 ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU de déterminer comme suit les priorités de la municipalité de Compton en regard des interventions policières pour l'année 2020 :

- Contrôler la vitesse sur la route 147 et sur la route 208, particulièrement dans le périmètre villageois (Moe's River et Hatley) ;
- Voir au respect des traverses piétonnières sur les principales voies de circulation traversant le village de Compton ;
- Présence policière lors des activités socioculturelles et sportives ;

Adoptée à l'unanimité

cc : Sûreté du Québec, poste de Coaticook
Comité sécurité publique de la M.R.C. de Coaticook
Dossier

14.7 Approbation du budget 2020 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton

107-2020-03-10

Considérant le rapport d'approbation des budgets 2020 daté du 12 février 2020, de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton;

Considérant qu'il est requis de la municipalité d'approuver ledit rapport;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le rapport d'approbation des budgets 2020 daté du 12 février 2020 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 10 836 \$;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

- b. d'autoriser, sur demande de versement, le paiement de la contribution révisée de la municipalité au montant de 10 836 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : OHVC
Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

15.1 Octroi d'une prime de chef d'équipe

108-2020-03-10

Considérant que le Conseil souhaite maximiser l'efficacité des interventions du Service des travaux publics sur le terrain, permettant ainsi au Responsable des travaux publics d'exécuter ses tâches administratives;

Considérant la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'octroyer une prime de chef d'équipe à monsieur Daniel Boivin de manière temporaire pour l'année 2020 et ce, à partir du 15 mars 2020 pour l'exécution des tâches.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Daniel Boivin
Trésorerie
Dossier (2)

15.2 Modification au Recueil de gestion des ressources humaines

109-2020-03-10

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Recueil de gestion des ressources humaines afin d'attribuer la fonction de chef d'équipe substitut au mécanicien Patrick Courtois et d'introduire la description de tâches du chef d'équipe;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer monsieur Patrick Courtois, mécanicien et chef d'équipe substitut;
- b. de modifier les annexes 1 à 3 du Recueil de gestion de ressources humaines telles que rédigées au document joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Patrick Courtois
Trésorerie
Dossier

15.3 Mandat pour la révision de la structure salariale, l'analyse des avantages sociaux et l'élaboration d'un outil de la performance – Approbation de coûts supplémentaires.

110-2020-03-10

Considérant que des travaux supplémentaires effectués par le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont été nécessaires pour assister le comité administratif dans son travail d'analyse du mandat précité;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir également des sommes additionnelles pour la poursuite des travaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'approuver une dépense maximum de 11 190 \$ financée par le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15.4 Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'analyse du Service sécurité incendie de Compton

111-2020-03-10

Considérant que la Municipalité de Compton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'analyse de son Service incendie ;

Considérant l'offre de service présentée par le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM en date du 27 février 2020 ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité de Compton mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il procède à l'analyse de son Service incendie , et ce, pour un montant maximum de 15 000 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité

cc : FQM
Trésorerie
Dossier

16. Règlements

16.1 Adoption de la Résolution numéro 027-2020-01-21 autorisant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du Règlement 2004-51 amendé par le Règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

112-2020-03-10

Considérant qu'un avis de motion annonçant l'adoption de la Résolution numéro 027-2020-01-21 a été donné lors de la séance du conseil du 21 janvier 2020;

Considérant que le projet de résolution a dûment été déposé à la séance du conseil du 21 janvier 2020;

Considérant que le premier projet de résolution numéro 027-2020-01-21 a été adopté lors de la séance du 21 janvier 2020;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation dûment convoquée relativement à ce projet de résolution a été tenue le 11 février 2020;

Considérant que le second projet a été adopté à la séance du 11 février 2020;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard du second projet de résolution n'a été reçue;

Considérant qu'une copie de la résolution a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle la résolution doit être adoptée et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies de la résolution ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que soit adoptée, la Résolution numéro 027-2020-01-21 autorisant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – Lot 3 432 458.

Adoptée à l'unanimité



**Résolution numéro 027-2020-01-21 autorisant
un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51
amendé par le règlement 2004-51-1.16
concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent –
lot 3 432 458**

Considérant qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée le 19 novembre 2019, que le coût exigible a été payé et qu'elle concerne un projet admissible;

Considérant que le projet se situe à l'intérieur de la zone AR-5 au plan de zonage en vigueur;

Considérant que le règlement PPCMOI 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16 est en vigueur;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

Considérant que le lot 3 432 458 cadastre de Québec où se situe le projet est admissible en vertu de l'article 1.3 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16;

Considérant que le projet déposé par courriel, en date du 19 novembre 2019, est conforme aux types de projets admissibles en vertu de l'article 3.5 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16;

Considérant que le contenu supplémentaire requis pour un projet sur le lot 3 432 458 du cadastre de Québec, en vertu de l'article 3.7.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16 n'est pas requis pour le type d'usages demandés;

Considérant que les conditions particulières pour le lot 3 432 458 du cadastre de Québec, en vertu de l'article 4.1.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, sont respectées;

Considérant que l'aspect extérieur du bâtiment ne sera pas modifié;

Considérant que le projet concerne seulement l'ajout d'usages à l'intérieur du bâtiment;

Considérant le rapport d'analyse du service d'urbanisme;

Considérant l'analyse par les membres du comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères d'évaluation décrits aux articles 4.2 et 4.2.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, lesquels critères sont respectés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

a. d'accepter **les usages et activités tels que prévus dans la demande du 19 novembre 2019 sur le site de l'ancienne école des Arbrisseaux, lot 3 432 458 du cadastre du Québec soit :**

- Transformation alimentaire en nutrition supplémentaire;
- Transformation de l'aronia en poudre et autres réductions similaires agroalimentaires;
- Centre de formation et perfectionnement;
- Centre de recherche sur les bienfaits de l'Aronia Melanocarpa sur les humains;
- Centre de recherche sur les méthodes technologiques d'agriculture de l'Aronia;

b. **de ne pas accepter** l'usage :

Clinique médicale pour le traitement de l'obésité et le diabète, parce que non conforme au règlement PPCMOI. Cet usage n'étant pas relié à l'agriculture, ce qui est un critère d'admissibilité dans le cadre du PPCMOI (voir article 3.5).

c. les conditions suivantes doivent être respectées avant l'obtention du certificat d'autorisation et d'occupation de chacun des usages auprès du service d'urbanisme de la Municipalité de Compton:

- autorisation de la CPTAQ concernant chacun des usages et activités autorisés à l'item « a » de la présente recommandation;
- autorisation du MELCC concernant le traitement des eaux usées;
- autorisation du MELCC concernant l'utilisation de l'eau potable et du puits;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

- toutes autres autorisations requises d'une autorité compétente;
- plan signé par un architecte concernant les modifications du bâtiment et des locaux pour les usages et activités autorisés;
- plan des aménagements extérieurs (stationnement, affichage, éclairage, quai de chargement, etc.);
- que l'immeuble visé ne soit pas considéré comme un immeuble protégé, tel que défini à l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 2002-35.

Adoptée à l'unanimité

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

cc : MRC de Coaticook

**16.2 Adoption du Règlement numéro 2019-162-3.20 modifiant le
Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le
stationnement.**

113-2020-03-10

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 11 février 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé par le conseiller Jean-Pierre Charuest à la séance ordinaire du 11 février 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 2019-162-3.20 modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2019-162-3.20
modifiant le Règlement numéro 2019-162
concernant la circulation et le
stationnement**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton désire modifier son Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 11 février 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les rues Bernard et Carmen sont ajoutées à l'annexe O intitulée *Limites de vitesse* à l'égard de l'article 33 du Règlement 2019-162.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

ANNEXE O

**LIMITES DE VITESSE (ARTICLES 32, 33, 34 ET 35)
(R 2019-162-1.19/A : 3)**

Zones de 30 km/hre

- Sur la rue Bernard
- Sur la rue Carmen
- Sur la rue Denise
- Sur la rue du Grand-Duc
- Sur la rue Massé
- Sur la rue Du Hameau
- Sur la rue des Ormes
- Sur la rue des Épinettes
- Sur la rue des Blés

Zones de 60 km/hre

- Sur le chemin Cochrane, directions nord et sud, sur 800 mètres de l'intersection Moe's River.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 mars 2020

**17.1 Octroi de contrat pour la fourniture à l'heure de pelle mécanique
13 à 16 tonnes avec opérateur**

114-2020-03-10

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 février 2020 auprès de cinq entreprises pour la location de pelle mécanique de 13 à 16 tonnes avec opérateur pour des travaux de drainage ;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de location de pelle mécanique avec opérateur pour des travaux de drainage à Excavation Camil Barrette inc. au taux horaire de 104.95 \$ pour 150 heures;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne était présente dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 34 , clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.